

Gestion des entreprises extérieures : Construire des plans de prévention conformes à la réglementation (PP92)

Objectifs de la formation

Réaliser des plans de prévention complets, adaptés et conforme à la réglementation et aux opérations à mener – Identifier clairement les conditions de mise en œuvre de la réglementation applicable – Elaborer une trame de plan de prévention transposable dans le cadre de ses activités

A qui profitera la formation ?

Chargé de sécurité et de prévention – Salarié compétent pour s’occuper des activités de protection et de prévention des risques – Tout responsable chargé d’opérations réalisées par des entreprises extérieures (services généraux, maintenance, ...) – CHSCT

Contenu de la formation

1. Tour de table

- Expériences relatives à des interventions d’entreprises extérieures

2. Opérations relevant du décret 20/02/92

- Distinctions entre plan de prévention et coordination
- Champ d’application du décret
- Rôle et obligation des chefs des entreprises utilisatrices et intervenantes
- Visite préalable des lieux d’intervention : préparation de l’analyse et de l’évaluation des risques
- Mise par écrit du plan de prévention
- Contenu du plan de prévention
- Contrôler la sécurité pendant l’exécution des travaux
- Rôle et participation des CHSCT
- Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

Vidéo : Reprise des éléments du décret et application à une opération particulière

3. Présentation du document utilisé par l’entreprise ou d’un canevas type

- Différentes parties du document
- Annexes au document

Visite de chantier : Passage sur le lieu d’une opération entrant dans le cadre du décret

4. Maîtrise des phases d’activités dangereuses

- Notion de danger et de risque
- Principes généraux de prévention
- Principaux risques à prendre en compte
- Approche des risques par le travail à effectuer
- Planification de l’opération, phases d’activités dangereuses, identification des risques interférant, définition des mesures de prévention et responsabilité de la mise en place de ces mesures de prévention

Atelier : Définition des mesures de prévention à mettre en place sur une opération à venir

5. Réalisation du risque

- Obligation de sécurité de résultat et faute inexcusable : exemples de jurisprudence

Méthode et points forts

Cette formation s’appuie sur une vidéo qui présente un cas théorique – L’examen des documents utilisés par l’entreprise est ensuite mis en pratique sur le cas d’une intervention réellement réalisée ou à réaliser – Le passage sur le lieu d’intervention d’une entreprise extérieure est vivement recommandé

Durée et rythme

1 jour

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Aucun prérequis – Formation réalisée en vos locaux pour un meilleur accès aux données et à vos documents – Double expertise juridique et pratique permettant une sécurisation des pratiques de retour en entreprise